
ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous. Soyez les bienvenus à cet appel du groupe de travail sur les politiques consolidées aujourd'hui mercredi 15 janvier 2020 à 19:00 UTC.

Sur le canal anglais, nous avons Olivier Crépin-Leblond, Abdulkarim Oloyede, Alfredo Calderon, Ali AlMeshal, Ana Maria Moreno, [inaudible], Cheryl Langdon-Orr, Dave Kissoondoyal, Eduardo Diaz, Glenn McKnight, Gunela Astbrink, Hadia Elminiawi, [inaudible], Holly Raiche, Ines Hfaiedh, [inaudible], Oksana Prykhodko, Sébastien Bachollet, Tijani Ben Jemaa.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, c'est très difficile d'écouter sur la ligne, il y a beaucoup d'interférence.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Alejandro Pisanty, Alan Greenberg et Anne-Marie Joly-Bachollet.

Et sur le canal d'espagnol, nous avons Alberto Soto.

Et nous avons reçu les excuses de [inaudible], León Sanchez, Kaili Kan, Roberto Gaetano, Pierre-Jean Darres et Zak Muscovitch qui va nous rejoindre plus tard.

Nos interprètes d'espagnol aujourd'hui sont Paula et Veronica et nos interprètes de français sont Camilla et Aurélie.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

J'aimerais vous rappeler de bien vouloir indiquer votre nom avant d'intervenir pour les transcriptions et pour que les interprètes puissent vous identifier sur les autres canaux. Merci beaucoup.

Je vous cède la parole, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup.

Soyez les bienvenus à cet appel du CPWG. Et je suis en Italie, d'ailleurs accompagné d'un certain nombre d'autres collègues EURALO pour cet appel. D'ailleurs, vous les entendrez peut-être sur cet appel. Donc soyez les bienvenus.

Première chose que j'aimerais ajouter, c'est qu'il s'agit du tout premier appel en français, donc bienvenue aux gens qui sont en train d'écouter sur le canal de français. Si vous êtes francophone, n'hésitez pas à vous connecter sur le canal français puisque l'idée pour le français, c'est le 16-38, 17-38 pour l'espagnol et 18-38 pour l'anglais. Pourquoi est-ce que je le dis ? Parce qu'il est important que ces canaux soient bien connectés.

Sans plus attendre, regardons l'ordre du jour pour aujourd'hui. Nous avons les points d'action. Actualisation sur la phase II du EPDP avec Hadia et Alan Greenberg. Ensuite, Marita Moll va nous parler de la déclaration ALAC sur le projet de plan opérationnel et financier 2021-2025 et projet de plan opérationnel et budget 2021. On va avoir une présentation aujourd'hui et désolé de ne pas l'avoir incluse dans l'appel la semaine dernière. Ensuite, actualisation sur les procédures ultérieures et ensuite, notre mise à jour habituelle sur les commentaires

publics avec les déclarations qui sont au stade du commentaire ou de la rédaction.

Voilà où on en est pour l'instant. Est-ce qu'il y a des choses qu'il faut modifier, ajouter ou quoi que ce soit sur l'agenda ? Faites-le-nous savoir maintenant. Je vois que Marita Moll souhaite intervenir. Marita ?

MARITA MOLL :

Oui. Bonjour. Merci Olivier.

Il faut que je corrige la description que vous avez faite de la présentation que je vais faire. En fait, cela porte sur l'annexe C du projet de plan opérationnel, annexe [6], qui a à voir avec le plan multipartite. Donc il y a encore beaucoup de choses dans ce rapport qui méritent d'être évoquées mais je ne vais pas en parler ici.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup, Marita, de m'avoir corrigé sur ce point. Effectivement, vous avez tout à fait raison, le sous-comité finances et budget travaille en fait sur l'autre partie de la déclaration. Et de fait, cela ne concerne qu'une partie du puzzle pour la déclaration finale sur laquelle le sous-comité du budget va travailler. D'ailleurs, nous avons une date butoir qui veut que l'on résolve cette partie aussi vite que possible, donc merci.

Je vois que personne d'autre ne souhaite intervenir, donc avançons et passons immédiatement au point d'action de notre dernier appel le 8 janvier. Vous voyez, tous ces points d'action ont été effectués. Y a-t-il

des commentaires ou questions sur ces points ? Non ? Très bien, merci.
Merci à tous.

Donc on peut rapidement passer au processus de développement de politiques ultérieures avec Alan Greenberg. Je ne sais pas qui de vous deux puisque vous êtes tous les deux connectés, Hadia ou Alan ? Qui veut intervenir ? Qui va intervenir maintenant ? Hadia ? Alan ?

ALAN GREENBERG : Bon, écoutez... Je vois qu'Hadia a levé la main. Allez-y.

HADIA ELMINIAMI : Non, je pense que vous devriez intervenir puisque vous avez participé à l'appel d'aujourd'hui. Allez-y.

ALAN GREENBERG : Bien.

Il nous reste une semaine et demie avant la réunion face-à-face. Nous n'avancions pas de manière satisfaisante d'après moi. On a passé beaucoup de temps lors de la réunion d'hier à parler de choses qui, d'après moi, étaient des conséquences minimales. Et je ne sais pas bien pourquoi, mais telle est la situation.

On a parlé des détails de l'audit, de ce qui se passe qui on s'aperçoit que les gens ont reçu des bénéfices qu'ils n'auraient pas dû recevoir. On a passé un temps fou à essayer de voir comment réviser tout cela. Bref.

On a également passé beaucoup de temps en début de réunion pour parler du modèle, savoir comment va fonctionner le système, est-ce

qu'il y aura un point de contact à qui tout le monde enverra les choses, est-ce que la décision sera prise par le RSSAC ou les parties contractantes. Les parties contractantes ont soumis une proposition en disant qu'il y aura un guichet centralisé et que tout sera envoyé aux parties contractantes pour prises de décisions. Donc en fait, voilà le statu quo actuel où toutes les parties contractantes prennent leurs décisions mais il y a un suivi. Et selon les gens qui font des requêtes régulières, ce statu quo ne fonctionne pas. Donc d'après moi, j'ai l'impression qu'on poursuit, qu'on maintient un système qui ne fonctionne pas, qui assure un suivi, certes, mais qui ne fonctionne pas ; c'est un peu la situation.

Finalement, les discussions d'hier ne nous ont menées nulle part. Or, il faut avancer avant la réunion face-à-face. Donc un petit groupe a convenu de se réunir ce matin ; on l'a fait ce matin et on va le refaire d'ici quelques [heures]. J'ai fait une proposition, à savoir apporter une petite modification à la proposition des parties contractantes en disant, plutôt que de faire en sorte que les parties contractantes prennent une décision, que la décision soit prise par le fournisseur – c'est le terme technique qu'on utilise. Et si on peut avoir des règles automatiques auxquelles les parties contractantes se souscrivent, alors on pourrait imaginer autre chose. Et je vois un certain niveau d'insatisfaction puisque même si beaucoup de gens ont dit la même chose, y compris le président du groupe de travail lui-même, il semblerait qu'il y a un désintérêt pour essayer de rédiger quelque chose qui refléterait cela.

Donc je suis déçu de voir que même si des gens, sur le fond, étaient d'accord avec moi n'ont pas proposé : « Écrivons-le d'une autre manière. » ou « Aidons-le à rédiger. » Si les parties contractantes

évoluent de la manière dont je l'ai proposé, il semblerait que les autres soient d'accord mais personne n'a proposé de m'aider à le rédiger. Donc je ne sais pas comment cela va évoluer.

J'ai vraiment le sentiment que les gens restent sur leur position, sont un peu sur la défensive et que chacun pense qu'il détient la vérité. Et ce qui apparaît de plus en plus, c'est qu'il n'y aura pas une réponse qui va plaire à tout le monde. Si toutes les décisions sont prises par un modèle centralisé, à condition que ce soit bien entendu acceptable d'un point de vue juridique et il en va de même pour les parties contractantes, si elles n'ont pas les ressources nécessaires pour prendre dûment des décisions, alors la chose la plus sûre pour elles, c'est de rejeter. Et c'est ce qui se passe finalement maintenant où la plupart des requêtes sont rejetées ou ignorées. Et il y a même des exemples aujourd'hui de contrôleurs de données qui font des requêtes aux parties contractantes et ces requêtes sont rejetées. Donc eux ont l'impression que les requêtes sont tout à fait légitimes mais les parties contractantes, elles, ont l'impression que ce n'est pas le cas et elles rejettent ces requêtes.

Donc voilà la situation et on ne sait pas bien comment vont évoluer les choses s'il n'y a pas plus de souplesse des uns et des autres. Et je commence réellement à m'inquiéter.

Hadia ?

HADIA ELMINIAWI :

Merci Alan. En fait, Alan a pratiquement tout dit.

Comme Alan l'a dit, on a parlé beaucoup des détails et pour l'instant, nous ne sommes parvenus à aucun type de consensus par rapport aux éléments fondamentaux.

Hier, parmi les choses qu'on a abordées, il y avait par exemple savoir si le système d'accréditation est en infraction avec la procédure. C'est-à-dire dans notre rapport, il est dit à un certain moment que nous n'aurons qu'une seule entité d'accréditation et que cette entité, c'est l'ICANN. Donc l'entité d'accréditation ne donnera pas de possibilité à d'autres entités d'accréditation. Et cela fait partie des discussions qu'on a eues hier.

Ensuite, on s'est mis d'accord sur le fait que les mécanismes de responsabilité seront respectés.

Maintenant, pour revenir aux éléments fondamentaux dont je vous parlais, comme Alan l'a dit, les parties contractantes ont fait une proposition pour un modèle. Et en fait, d'après ce qu'on a maintenant dans le projet de rapport final, il y a trois modèles possibles.

Le premier, c'est un modèle centralisé où vous avez un fournisseur d'identité et un fournisseur d'identification et un portail unique. Et ce portail central recevra la requête et ensuite, plusieurs requêtes sont envoyées au fournisseur de vérification et c'est lui qui prend la décision. Nous n'avons pas encore parlé de savoir qui est ce fournisseur d'authentification.

Le deuxième modèle, c'est un modèle hybride en fait. Vous avez un système central pour recevoir les requêtes mais ensuite, la décision est renvoyée aux parties contractantes et ce sont elles qui prennent la

décision. Donc cela ressemble beaucoup à la situation actuelle, si ce n'est qu'il y a un portail central sur lequel vous pouvez vous connecter, etc. mais ensuite, la situation, c'est exactement la même que celle d'aujourd'hui.

Tous les gens qui ont utilisé le système jusqu'à présent sont d'accord pour dire que le statu quo ne fonctionne pas. Le modèle tel que proposé par les parties contractantes ressemble beaucoup au système actuel. Donc nous pensons que le modèle qui pourrait fonctionner, ce serait plus le premier modèle, c'est-à-dire un modèle centralisé. Mais là encore, le fournisseur d'autorisation n'a pas été encore identifié.

Donc ce qu'on propose, c'est d'avoir un modèle hybride mais fondé sur le modèle centralisé. Par exemple, vous auriez un système centralisé où on reçoit la requête, la requête est vérifiée et cette requête est envoyée au fournisseur d'autorisation. Ce fournisseur d'autorisation, dans certains cas, pourra prendre la décision, donc répondre au demandeur et envoyer la requête aux parties contractantes pertinentes pour qu'elles puissent prendre la décision dans d'autres cas.

C'est en substance ce qu'on propose, ce qui inclut ce à quoi répondent les parties contractantes. On commence par un système centralisé et chaque fois que possible, c'est aux parties contractantes de prendre la décision et non pas l'inverse puisqu'actuellement, les parties contractantes suggèrent qu'on ait un système où ce sont elles qui prennent la décision. Et si le modèle évolue, on pourrait s'acheminer vers un modèle centralisé.

Donc voilà un peu la teneur des débats et la teneur des discussions qu'on a eues jusqu'à présent. Je vais m'en tenir là maintenant et céder la parole à Alan pour qu'il complète.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. Quelques mots encore.

En fait, une grande partie du problème tourne autour du fait que l'ICANN, dans sa proposition aux contrôleurs de données, propose un modèle centralisé où c'est ce système centralisé qui prend toutes les décisions. Or, cela, dans les faits, on ne peut pas l'appliquer ; on le sait. Ou plutôt la seule manière de l'appliquer, c'est si l'ICANN refuse un nombre très élevé de requêtes parce qu'on sait qu'il y aura beaucoup de cas où sans les informations qui sont accessibles par un bureau d'enregistrement pour son client, il n'y a aucun moyen de divulguer cette information. Donc on sait qu'il y aura un grand nombre de requêtes qui ne seront pas légitimement acceptées par ce type de modèle et personne n'est disposé à accepter cela et dire : « Essayons de concevoir un système en fonction des détails de la requête. »

Donc je ne comprends pas bien, si on en arrive tous à la même conclusion, pourquoi est-ce qu'on ne se met pas maintenant au travail pour essayer de concevoir un système qui irait dans ce sens-là ? On est dans une impasse en fait et je suis surpris de voir que le président du groupe de travail dans une intervention aujourd'hui a tout simplement décrit cette situation où on aurait plusieurs fournisseurs d'autorisation mais je ne vois pas de désir des parties contractantes, d'un côté comme de l'autre, de parvenir à un système qui couvrirait tout cela.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan. Si quelqu'un a des questions ou des commentaires, c'est le moment de les poser.

Christopher demande la parole. Allez-y. Christopher, vous êtes en muet, on ne vous entend pas. Donc si vous souhaitez prendre la parole, vérifiez cela.

CHRISTOPHER WILKINSON : J'ai été remis en muet. Il me semblait que je m'en étais occupé, mais peu importe.

Merci Alan et merci Hadia d'avoir présenté cette description préliminaire du problème que nous affrontons. J'ai des questions assez simples.

Lorsque vous faites allusion aux parties contractantes, d'après eux, qui seraient les parties contractantes pertinentes dans un cas particulier ? Est-ce la partie prenante concernée par une candidature en particulier ou serait-ce une entité collective des parties qui pourrait générer une politique sur la jurisprudence ? Ou quel serait le type de parti qui serait impliqué ici ? J'aimerais savoir également quelle est votre interprétation de ce qu'implique cette politique, non seulement votre point de vue mais en même temps, je voudrais savoir pourquoi les parties contractantes devraient être impliquées en termes généraux. Merci.

ALAN GREENBERG : Si vous me permettez ?

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui, allez-y Alan, c'est une question pour vous.

ALAN GREENBERG : Non mais ce n'est pas moi qui préside.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui Alan, s'il vous plaît.

ALAN GREENBERG : Pour ce qui est de la première question, la parties contractante serait le bureau d'enregistrement enregistré pour un nom de domaine particulier, c'est-à-dire qu'on sait qui est le bureau d'enregistrement et par défaut, on dirait c'est le bureau d'enregistrement qui appartient à ce nom de domaine qui est enregistré. Or, sait que les opérateurs de registre reçoivent un nombre de demandes. On ne sait pas combien, mais on sait qu'ils en reçoivent quelques-unes. J'ai posé des questions mais je n'ai pas reçu de réponse pour l'instant.

Pour la question de savoir pourquoi on devrait les impliquer, ce n'est pas une question on voudrait les impliquer nous, c'est eux qui devraient s'impliquer. Je vous rappelle qu'on n'a pas déterminé qui serait le contrôleur ou quelle serait l'entité contrôlante en général. Ce sont des termes généraux qui sont compris dans le RGPD et d'autres législations applicables. Donc le fait de savoir qui serait le contrôleur qui prendrait la décision définirait s'il pourrait y avoir des revenus à partir des erreurs qui pourraient être commises. Donc en fait, si on prend une décision au nom de ces gens, cela va être eux qui vont devoir affronter le coût. Donc

c'est pour cette raison qu'ils ne veulent pas être soumis à de telles décisions. Donc si l'ICANN identifie GoDaddy ou Verisign et que cela implique un coût pour eux qui pourrait les amener à faire faillite par exemple, c'est dans leur intérêt d'être impliqué parce que l'ICANN ne va pas les aider en cas de faillite. Donc en fait, les décisions sont prises de manière centralisée et ce sera à eux d'affronter le coût s'ils ne s'impliquent pas.

Ça fait deux ans qu'on en discute et on n'a toujours pas défini qui seront les contrôleurs. La réponse est sans doute qu'il y aura une entité conjointe des différentes parties prenantes qui sera le contrôleur mais tant qu'il n'y a pas d'accord qui définisse les règles de qui fait quoi dans cette relation conjointe, on n'a toujours pas de visibilité par rapport à qui devrait affronter les pénalités associées à ce type d'occurrence. Donc voilà un peu le contexte.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan.

Hadia, vous levez la main ?

HADIA ELMINIAWI : Oui. Je voulais ajouter un commentaire.

Nous attendons également les orientations juridiques du Conseil européen de la protection des données. On leur demande leur avis par rapport à la responsabilité, ce qui dans cette proposition identifie qu'il devrait y avoir un décideur et que les demandes devraient être acceptées au moment de les publier. Donc à ce moment-là, tout devrait

passer par la partie prenante qui est titulaire des données qui autrement n'aurait aucune idée de cette demande.

Donc d'après la proposition, les parties contractantes, comme le disait Alan, n'ont pas été définies. Mais si l'on suppose que les parties contractantes seraient responsables de ce qui est fait, des procédures à suivre, elles vont être responsables du transfert de données, de la collecte des données, etc. mais non pas pour la divulgation de ces données à la demande de l'ICANN. Donc le fournisseur ne pourrait pas être responsable à ce point-là.

Si l'on recevait l'orientation juridique du Conseil de protection des données personnelles de l'Union européenne disant que les parties contractantes ne seraient pas responsables de la divulgation des données, il ne serait pas nécessaire que les parties contractantes prennent de décisions. Il en serait de même pour les parties contractantes si dans un tel cas, elles ne voudraient pas devoir prendre la décision non plus.

Voilà pourquoi on parle des parties contractantes comme des décideurs. À l'heure actuelle, rien ne confirme que si les parties contractantes ne prennent pas de décisions, elles ne vont pas être responsables de la divulgation des données.

Si l'on recevait une orientation ou un conseil juridique de l'Union européenne disant qu'ils seraient responsables, le plus probable serait que l'on ait devant nous un modèle centralisé qui dise que les parties contractantes ne sont pas les décideurs. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Hadia.

Je regarde ici l'heure, on a beaucoup de travail à faire. C'est une discussion, bien sûr, fort importante. Il y a en même temps une autre discussion sur le chat. Je vous invite à la suivre et à reprendre la question sur la liste de diffusion le cas échéant. Malheureusement, on n'avait que 10 minutes de prévues pour cette question et il faut qu'on avance.

Cependant, j'ai une petite question pour Alan et Hadia. La semaine prochaine, vous serez à Los Angeles. Est-ce que vous pourrez participer à notre appel pour nous faire part d'une mise à jour tout de suite ?

ALAN GREENBERG : Non, ce ne sera pas la semaine, c'est la semaine suivant qu'on se rendra à Los Angeles. Et nous nous réunirons mercredi. Le plus probable, c'est qu'on ne soit pas en mesure de vous rejoindre. Cela va dépendre bien évidemment aussi de l'heure de l'appel.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : D'accord. Vous aurez toutefois davantage de détails à nous fournir la semaine prochaine sans doute.

On avance et on passe à la déclaration de l'ALAC sur l'évolution du modèle multipartite, qui est un alinéa du plan opérationnel et financier préliminaire pour la période 2021-2025 et le plan opérationnel et budget préliminaire pour l'exercice fiscal 2021. J'ai ici Marita Moll qui va présenter. Vous avez la parole.

MARITA MOLL :

Merci Olivier.

J'ai préparé une présentation que je voudrais que l'on montre à l'écran. Les informations que j'y ai ajoutées sont censées vous donner davantage d'informations.

Vous aurez sans doute déjà assisté à la présentation de Brian Cute à Montréal. Et ce rapport qui est l'appendice B des documents de planification financière est très proche de ce qu'il a présenté, à l'exception de quelques ajouts qui ont été faits lors de la séance publique. Ceci étant, vous pourrez peut-être reconnaître certaines informations qui apparaissent ici. Pour certains d'entre vous, ce sera quelque chose de tout neuf mais vous pourrez toutefois consulter l'appendice C avec toutes les informations si vous ne les avez pas vues auparavant.

Il y a également un autre document très long, ce qu'on appelle les lois omnibus dans mon secteur parce que cela comprend énormément de dispositions qui touchent énormément de gens. Je ne sais pas si c'est le cas ici, il y a beaucoup de travail à faire par rapport au budget, mais cette présentation et ce point sont de grande importance pour notre ordre du jour. J'essayerai ici de présenter un aperçu pour vous expliquer quelles seraient à mon avis les considérations qu'il faudrait que l'on examine. Et à la fin de cette présentation, j'essayerai d'être organisée, j'ai une demi-heure de présentation, on verra s'il y a d'autres informations à ajouter à partir de ce qui est inclus dans le document de travail.

Brian a consolidé toutes ces questions qui sont présentées pour l'exercice fiscal. Il me semble qu'il a commencé par 21 questions et on

en est à cinq ou six en ce moment, qui apparaissent ici à l'écran. En même temps, il a affecté différents groupes pour qu'ils travaillent sur chacune de ces questions.

Vous voyez ici la liste qui comprend le consensus, la représentation et l'inclusion ou le caractère inclusif, il a affecté la GNSO à ce travail ; l'établissement de l'ordre de priorités du travail, l'affectation efficace des ressources, cela a été attribué aux présidents des SO et AC qui travaillent avec l'organisation ICANN, le PDG et le président du Conseil de l'ICANN ; la culture, la confiance et les silos, c'est l'ALAC qui travaille avec les AC et SO ; quatrième, la complexité, l'organisation ICANN, l'accessibilité aux informations et aux données, c'est donc l'organisation ICANN, les présidents des SO et AC qui vont travailler aussi là-dessus, sur les processus et procédures, les statuts constitutifs, la communication et la documentation.

On a parlé de précisions sur la définition du champ d'application. Cela n'a pas été attribué à aucun groupe pour l'instant bien que le SSAC a été proposé. Et les responsabilités, c'est un point qui sera abordé par le Conseil d'Administration de l'ICANN avec la communauté, le PDG et l'organisation ICANN.

Voilà à peu près les questions d'importance d'après son travail et les responsables de s'en occuper. On passe à la diapositive suivante.

Attendez, il me semble qu'il manque des diapositives ici.

Je discuterai avec vous de deux de ces sujets en particulier : d'abord, la culture, la confiance et les silos étant donné qu'il s'agit d'un sujet qui relève de notre responsabilité si nous l'acceptons ; et par ailleurs, le

consensus, la représentation et l'inclusion. Passons à la diapositive suivante.

Il manque ici des diapositives mais pour chacun de ces sujets, Brian pose trois questions spécifiques, à savoir... je cherche la diapositive, attendez. Les questions sont : « Acceptez-vous ce rôle ? Ou qui, d'après vous, devrait s'en occuper ? », « De quoi avez-vous besoin pour assurer ce rôle ? » et troisièmement, « Quelles sont vos suggestions par rapport à la manière dont ce groupe pourrait coordonner ce travail ? » Voilà les trois questions qu'il posait pour chacun des sujets.

Pour ce qui est de la question de la culture, la confiance et les silos ou le cloisonnement, est-ce que cela va jusqu'ici ? Vous avez des commentaires à faire ? Non ? Je ne vois pas de main levée. Donc passons à la question de la culture, la confiance et le cloisonnement.

On nous a demandé de nous occuper de ce travail. Dans le document, il l'explique de la manière suivante. Il dit qu'il y a des problèmes communs qui ont été manifestés étant donné que presque tout le monde a exprimé la même chose. Mais nous, on avait dit quelque chose de particulier que personne d'autre n'avait soulevé et c'était le fait qu'on avait identifié un aspect de la problématique qui était essentiel pour une culture qui soit saine, et c'était la question du respect.

Il a signalé qu'on s'implique à des réunions en personne, on participe [à différentes entreprises], on considère les projets comme par exemple le CPWG qui est un projet qui nous occupe chaque semaine pour identifier nos inquiétudes. Et à chaque fois, à travers notre travail, on cherche des solutions. Donc on pourrait être les directeurs pour trouver une solution avec un expert externe et en coordination avec les autres AC et SO.

Il a dit que les ressources nécessaires pour élaborer et proposer cette solution qui pourrait être proposée, c'est ce qu'il nous offre – on n'a rien demandé jusqu'à présent –, c'était le temps des dirigeants et des bénévoles, le temps et le soutien du personnel de l'ICANN et le budget pour accéder à un espace où nous réunir et le soutien logistique. Donc la question pour ce groupe est si nous acceptons ce rôle et pourquoi, et comment pourrions-nous coordonner ce travail.

Il y a eu un nombre de suggestions qui ont déjà été proposées par différentes personnes qui disaient qu'on a déjà un outil qui était censé décloisonner le travail dans notre organisation, à savoir la réunion B qui était censée générer ce type de sensibilisation, que cela n'a pas marché, mais que l'on pourrait peut-être reformuler cette proposition de réunion B pour qu'elle fonctionne.

D'autres manières de décloisonner notre travail est de générer davantage de confiance. Ce serait également de revoir la structure de direction dans la piste de travail numéro cinq. Cette structure devrait permettre de générer un nouveau PDP. Donc on a déjà formulé ces deux propositions. Et troisièmement, on a dit que la communauté devrait être rappelée constamment de la nature coopérative de ce type de travail, qui est essentiel pour le succès de tout le projet.

Je viens de présenter ce qui a déjà été proposé et à ce point-là, je voudrais vous demander s'il vous semble que nous devrions accepter ce rôle. Je ne vois pas que ce soit possible de le rejeter. Peut-être que vous auriez vos réserves pour l'accepter. Et comment pourrions-nous faire ce travail ?

Je vais premièrement céder la parole à Alan.

ALAN GREENBERG :

Merci.

Vous venez de dire que vous ne croyez pas que l'on puisse rejeter cette tâche. Vous avez peut-être raison. Je ne sais pas comment on pourrait accepter étant donné que parmi les groupes de l'ICANN, nous sommes probablement l'un des plus critiqués pour ne pas faire être [inaudible], pour ne pas faire correctement notre travail. Ce n'est pas le cas d'après moi, mais c'est vrai que ce sont des critiques qu'on nous a faites si vous voyez les commentaires qui ont été faits par rapport à nous aux responsables de la révision externe. Donc je ne suis pas sûr que l'on ait la crédibilité pour nous en occuper et je ne suis pas sûr non plus que l'on ait les moyens nécessaires pour le faire parce qu'on nous demande quelque chose de presque impossible.

Que je sache, il n'est pas commun dans l'histoire de décider d'arrêter une discussion lorsqu'il y avait deux partis qui étaient opposés. En général, ceux qui ne coopèrent pas ne coopèrent pas. Et de temps en temps, il pourrait y avoir quelqu'un qui génère de la collaboration pour une instance en particulier. Mais en général, personne ne va dire : « On met les armes de côté, on va se faire confiance et on va commencer à travailler ensemble. » Donc je ne vois pas très bien comment on pourrait assumer cette tâche.

Merci.

MARITA MOLL :

Merci Alan. Effectivement, ce qui s'est produit, c'est la première chose qui s'est produite et c'est pourquoi quand on a proposé ce rôle, il y avait la NCUC qui a réagi immédiatement.

Mais il faut également prendre en considération le fait que c'est justement parce qu'on est l'objet de ces critiques qu'on nous a proposé ce rôle. C'est peut-être cela, l'explication. Ce n'est peut-être pas cela l'explication. Je n'en sais rien.

Jonathan ?

JONATHAN ZUCK :

Vous m'entendez ? Bien.

Oui, je partage la préoccupation que vient d'évoquer Alan par rapport à la réussite potentielle de cette entreprise. Parce que si on assume cette tâche, je pense qu'il va falloir être prudents par rapport à la manière dont on définit le succès pour faire quelque chose là où on a une influence par rapport à un sujet où les autres ont abandonné par exemple.

Je pense qu'à l'exception du NCSG, qui sait tout sur tout, je pense que notre réputation auprès de la communauté ICANN ne cesse de s'améliorer. Et comment est-ce qu'on agit finalement ? C'est qu'on organise des réunions avec le NCSG et d'autres, on inclut les parties contractantes par rapport à l'utilisation abusive du DNS par exemple. Et Alan l'a suggéré, je crois qu'on va essayer de faciliter une réunion entre les parties contractantes et les autres. Donc on joue un rôle de médiateur, en particulier dans les domaines qui sont importants pour nous, comme par exemple l'utilisation malveillante du DNS.

Donc je pense que de définir le succès comme quelque chose de structurel, cela promet plus de conversation entre les parties ; cela pourrait être une piste à suivre et c'est quelque chose qui doit nous rendre fiers de notre travail, le fait que l'on défend toujours cela.

Donc je pense que si on est prudents par rapport à la manière dont on définit le succès et on insiste sur le fait qu'on agit, que notre réputation ne cesse de s'améliorer et qu'on a nous-mêmes le désir d'avoir un plus grand rôle à l'intérieur de la communauté de l'ICANN, c'est important, mais il faut faire très attention par rapport à la manière dont on définit le succès. Voilà ma première réaction.

MARITA MOLL :

Merci Jonathan.

Par rapport à la deuxième question, la manière de coordonner ce travail, en fait, Brian a été très clair lorsqu'il a proposé cela. Le fait d'être identifié comme organisation [inaudible], cela ne veut pas dire que nous allons régler le problème. Mais il faut que quelqu'un fasse rapport et soit redevable par rapport à ce qui est fait. Donc en fait, il s'agit de désigner quelqu'un qui va travailler sur une question et qui va faire rapport ensuite. Mais bien entendu, il ne faut pas penser que nous allons être chargés dans les prochains mois de tout régler.

C'est Christopher qui veut intervenir ?

CHRISTOPHER WILKINSON :

Merci Marita. Bonsoir à tous. Moi aussi, je suis un petit peu sceptique par rapport à toute cette question.

D'abord, cela ne va pas fonctionner par rapport à ce qu'on peut faire en externe par rapport à ce cloisonnement dans les activités. Et il faut être aussi très prudents par rapport au fait d'essayer de trop faire parce que finalement, on fait peu de choses.

Et enfin, on a des ressources qui sont limitées. Donc là, j'insiste sur la fait que si on a peu de ressources, inutile de les utiliser dans une introspection pour voir ce que les autres devraient faire. Il s'agit d'aller sur le terrain et de décroisonner tout puisqu'en pratique, il s'agit de processus ouverts. La seule raison pour laquelle la GNSO par exemple se rapproche énormément d'un cartel, c'est parce que les autres parties de la communauté ne réagissent pas, ne disent rien et laissent le soin aux parties contractantes de déterminer les politiques.

Donc inutile de perdre du temps, il faut aller sur le terrain – et je pense que bon nombre d'entre nous qui participons à l'appel d'aujourd'hui, on en est conscients. Les membres At-Large sont appelés à participer directement dans les travaux des silos dont on se plaint justement.

Merci.

MARITA MOLL :

Merci Christopher.

Et sur le sujet des ressources d'ailleurs, on a parlé justement des ressources qu'on demanderait si on devait travailler là-dessus. Et d'ailleurs, je pense que c'est plus que ce qui nous est offert.

Cheryl ?

CHERYL LANGDON-ORR : Non, d'entrée de jeu, je vous dirais que je ne suis pas sceptique. Moi, je pense que c'est une opportunité. Mais quelques commentaires. Et d'ailleurs, je dirais que c'est même une opportunité naturelle pour que nous puissions prendre l'initiative. Et d'ailleurs, Marita nous rappelait qu'il ne s'agit pas ici de suivre un projet, trouver une solution miracle et de poursuivre dans son coin, mais d'assumer la responsabilité du fait que si ce n'est pas fait de manière claire et transparente, alors on n'approfondira pas le travail dans ce domaine. Et là, Marita l'a dit très clairement.

Donc si on oublie l'idée générale qui est celle-ci, on pourrait perdre de vue ce qui est important. Et ce qui est important, c'est que ce n'est pas au CPWG ou à d'autres de prendre des décisions, c'est à l'At-Large dans son ensemble. Donc il faudrait que le comité consultatif d'At-Large soit impliqué. Souvenez-vous que ce qui est proposé, c'est que ce travail soit administré par différents comités consultatifs ou organisations. En tout état de cause, c'est un travail qu'on va faire avec les autres comités consultatifs et organisations de soutien.

Je pense qu'actuellement, la communauté At-Large, c'est finalement la moelle épinière de tout ce travail. Et on est dans une situation unique où l'At-Large peut participer justement à ce genre de travail. Ce n'est pas la GNSO ou d'autres unités constitutives qui sont appelées à le faire, c'est At-Large. Cela ne s'applique pas non plus à la ccNSO ou à tout autre comité consultatif.

Je pense que nous, on est idéalement placés pour assumer ce travail si on a les bonnes ressources, si c'est bien planifié. Mais finalement, c'est quelque chose de logique qu'on s'en occupe, nous, de naturel.

Merci.

MARITA MOLL :

Merci Cheryl, excellente intervention. Et effectivement, on doit nous considérer nous-mêmes comme étant à même de pouvoir entreprendre ce travail et penser comment ce pourrait être mis en œuvre. J'adorais l'image que vous avez employée pour dire qu'il faut arrêter un petit peu de tourner en rond et qu'il faut se mettre au travail.

Je crois qu'il y a beaucoup de gens qui souhaitent intervenir. On n'a pas beaucoup de temps, mais j'ai une autre partie que je souhaite aborder et je ne vais pas forcément avoir le temps si les gens continuent à vouloir intervenir.

GREG SHATAN :

Vous m'entendez ? Merci.

En fait, je ne pense pas qu'on puisse rejeter cette offre. Et je pense que de fait, cela montrerait aux autres justement qu'on n'est pas à la hauteur de cette tâche si on refusait.

Je pense que c'est important et je rejoins ceux qui m'ont précédé pour dire qu'il faut définir la manière dont on peut garantir les ressources suffisantes pour le faire en disant par exemple : « On a besoin de 30 postes budgétaires supplémentaires pour les déplacements. » par exemple. Mais il faut prendre une initiative pour demander les ressources dont on a besoin pour effectuer ce travail en bonne et due forme.

Mais effectivement, je pense qu'on est bien placés pour faire ce travail. Et ce serait une énorme erreur de ne pas demander les ressources suffisantes pour bien faire ce travail et de le refuser. Non, il est important de l'accepter et de voir comment le faire de la meilleure manière. Et si on refuse cela, autant refuser tout ce que dit Brian Cote, tout ce qu'il propose. Vraiment, non, ce serait une énorme erreur.

MARITA MOLL :

Merci Greg. Et d'ailleurs, je reviens sur votre idée parce que je pense que si on assume le rôle de manager de projet, je pense qu'on a les gens qui sont experts en gestion de projet. On a des gens qui sont experts là-dessus, c'est leur travail, on peut demander cette ressource. Donc on peut demander de l'aide à ce niveau-là pour faire un petit exercice de gestion d'équipe.

Sébastien Bachollet, vous souhaitez intervenir ? Allez-y. Sébastien ? Vous êtes sur muet je crois. Sébastien, vous m'entendez ?

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Ça change chaque fois de système. Vous m'entendez là ? Merci. Très bien.

D'abord, je voulais profiter de ma première intervention pour remercier l'organisateur d'avoir mis en place cette interprétation en français. Je pense que dans l'équilibre des choses, c'est bien que les trois langues soient utilisées dans ce groupe de travail. J'en profite aujourd'hui.

Ce que je voulais dire sur le fond, c'est que je suis très étonné de la concomitance des réflexions dans différents groupes, ce que Brian a

fait, ce que par exemple l'*accountability* et transparence, l'équipe de révision numéro trois, est en train de réfléchir. Il faudrait qu'on fasse très attention de bien lier l'ensemble de ces choses-là. Par exemple sur la question de la priorisation, il y a des propositions je pense qui sont utiles dans ATRT3. Et dans la question des silos, si vous regardez bien, le travail qui est fait est proposé autour des revues, en particulier avec la mise en place d'une revue systémique ou holistique qui doit permettre d'avancer de façon claire et importante sur la question des silos ou sur la diminution du poids des silos dans la structure dans laquelle nous sommes.

Donc je souhaite qu'on fasse bien le lien entre les différents groupes qui sont en train de travailler sur ces questions. Et comme les commentaires doivent être faits en même temps, profitons-en pour faire un commentaire peut-être commun en direction de ces différents documents et de ces différentes demandes.

Merci.

MARITA MOLL :

Merci Sébastien.

Je vais demander à Olivier comment est-ce qu'on avance par rapport au temps.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

En fait, non, on n'est pas très bons sur le temps. On a 10 minutes de retard. Ce n'est pas de votre faute. Mais là, il faudrait peut-être

accélérer un petit peu le mouvement et peut-être proposer d'autres contributions ou interventions dans le prochain appel ou par courriel.

MARITA MOLL :

Bien. Je vais vous présenter cette deuxième section pour vous laisser réfléchir et on pourra avoir une discussion sur ce point que je vais vous présenter maintenant lors du prochain appel, parce que je sais qu'il y aura des réactions et des demandes d'intervention sur ce point.

Alors la question du consensus, de la représentation et du caractère inclusif des choses : cela, c'est la GNSO en coopération avec les autres AC et SO qui va s'en charger. Cela ne va pas vous surprendre, tout ce qui est dit ici, qu'il est difficile d'élaborer des politiques, qu'on n'a pas l'autorisation, toute la question de l'élaboration du consensus, la difficulté pour construire des consensus, etc. ; il faut agir à ce niveau-là. Donc le fait qu'on soit un peu coincés du côté du consensus, de la représentation, du caractère inclusif, etc., je pense que c'est clair pour tout le monde.

Ensuite, cela, je l'ai tiré du rapport. Le recrutement et l'aspect démographique, ce sont des questions qui sont regroupées avec les questions de la représentation et du caractère inclusif. Les commentaires de la communauté ont noté que le recrutement et l'aspect démographique sont différents d'un point de vue qualitatif de la représentation et du caractère inclusif. Ils sont liés à une augmentation croissante afin de garantir la diversité de voix et la participation et l'intégration des participants dans les processus de l'ICANN. Les commentaires de la communauté ont noté qu'il n'y a pas suffisamment de nouvelles personnes et pas suffisamment de diversité.

Donc je pense que cette communauté pourrait réfléchir à la manière dont on pourrait répondre à cela puisque c'est une source de préoccupations.

Là, on parle de la même chose. D'ailleurs, on a parlé de toutes ces choses dans notre réponse. Le fait que ce soit sous la responsabilité de la GNSO avec les SO et AC, est-ce qu'on va parler de cela ou pas ? Je ne sais pas. Peut-être que ce n'est pas un sujet sur lequel on sera très à l'aise par rapport à la question des silos, de la confiance, etc. Peut-être que cette partie-là, c'est une partie sur laquelle on ne va pas se sentir forcément à l'aise. On va partir de l'idée qu'on va avoir suffisamment de retours et de contributions là-dessus. Diapositive suivante s'il vous plaît.

On nous demande d'accepter ou d'assumer ce rôle, de dire pourquoi. Donc suggestions sur la manière dont ils peuvent coordonner le travail – en fait, c'est leur responsabilité, ce n'est pas la nôtre. Donc c'est cela qui peut peut-être nous mettre un peu mal à l'aise. On peut y penser, on peut y réfléchir. Je ne sais pas si on a le temps de traiter cela aujourd'hui.

Jonathan, allez-y.

JONATHAN ZUCK :

Oui, j'avais quelque chose à ajouter par rapport à cela.

Ma première réaction est de dire que bien qu'il pourrait y avoir des gens qui ne se sentent pas à l'aise, ce serait bien qu'on s'en occupe, nous, parce que c'est dans la nature de notre rôle. La GNSO est l'entité responsable d'élaborer des politiques pour l'ICANN donc il est normal qu'ils soient les dirigeants de ce travail, bien qu'ils ne doivent pas

trouver une solution à titre individuel. Mais cela montre que c'est quelque chose qui est d'intérêt pour les gens et dont il faut que tout le monde y travaille, mais je ne dirais pas qu'ils ne sont pas le bon groupe pour s'en occuper, ils sont le groupe principal du point de vue politique je dirais. Donc l'idée est que l'on s'assure qu'on nous écoute et que l'on ait une influence sur le résultat final. C'est tout.

MARITA MOLL :

Exactement et je pense que ce devrait être comme cela. On ne peut pas choisir un seul groupe, oublier le reste, qu'il y ait un seul groupe qui travaille tout seul et puis nous plaindre des résultats. Donc c'est quelque chose à y réfléchir. Peut-être qu'on pourra en reparler la semaine prochaine ou si le temps le permet, un peu plus tard. Je vais proposer ce sujet pour qu'on en discute à travers un Google Docs et sur les pages wiki, je l'inclurai sur la liste de diffusion également. Merci.

Voilà la fin de la présentation. Je vais m'arrêter là.

JONATHAN ZUCK :

Marita et Olivier, je voulais dire qu'on a énormément de participants ici à cet appel, presque une soixantaine. Je me demande si on ne pourrait pas peut-être leur demander de voter pour exprimer quel est leur avis parce qu'il y a eu peu de participation, peu d'interventions. Donc peut-être qu'on pourrait essayer d'avoir un vote sur ces deux sujets pour voir ce qu'en pensent les participants, si tout le monde est d'accord par exemple par rapport au fait qu'At-Large serait le bon endroit pour diriger cette initiative et ce qu'ils en pensent par rapport aux autres SO comme dirigeants de cet effort. Qu'en pensez-vous ?

MARITA MOLL : C'est une très bonne idée, Jonathan. Donc on a l'occasion et tant qu'Olivier nous le permet, si on a le temps, on pourra très bien le faire.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jonathan. On a un peu regardé le programme et on pourrait consacrer un peu de temps à la fin de notre appel à d'autres discussions. Donc on pourrait peut-être demander aux gens de s'exprimer, non pas à travers un vote formel comme tel mais ce serait la bonne occasion de savoir quel est l'avis des participants. Donc Jonathan, est-ce que vous voulez poser la question spécifique et puis demander aux participants de répondre avec une coche verte ou alors avec une croix rouge – coche vert sera oui, croix rouge sera non – à travers les commandes que vous avez dans la salle ?

JONATHAN ZUCK : Très bien. Alors la question serait : êtes-vous d'accord avec le fait que l'At-Large serait l'entité appropriée pour diriger le travail concernant les silos et le cloisonnement ? Alan, vous avez une question pour le vote ?

ALAN GREENBERG : Non, j'allais m'opposer à ce que vous dites. Je ne pense pas que la question soit si nous sommes la bonne entité pour le faire. La question est si nous acceptons ce qui est proposé et c'est tout à fait différent. Je ne suis pas sûr que l'on soit la bonne entité, mais je ne pense pas que l'on puisse choisir.

MARITA MOLL : Donc la question serait si nous l'acceptons.

JONATHAN ZUCK : D'accord. Donc acceptons-nous ce rôle ? Voilà la question. L'idée est de savoir ce qu'en pensent les participants de manière à ce quand l'ALAC devra présenter les données, l'on soit en mesure de voir combien des participants à ce groupe de 60 personnes, qui est assez grand, étaient d'accord. Qu'en pensez-vous ? Quelle est votre réaction immédiate ? N'y réfléchissez pas trop, c'est une question où vous donnez une coche verte si vous êtes d'accord ou une croix rouge si vous êtes en désaccord par rapport à la question de si vous êtes d'accord avec l'acceptation de ce rôle pour finir avec la culture de cloisonnement de l'ICANN.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : En attendant, Claudia dit que son ordinateur a gelé.

Mais il faudrait également demander si on accepte ce travail et de coordonner ce travail. C'est la diapositive numéro cinq sur la présentation de Claudia. Donc acceptons-nous ce rôle et pourquoi et puis la question de comment coordonner ce travail. Voilà.

JONATHAN ZUCK : Concentrons-nous. Si vous croyez que nous devrions accepter ce rôle, oui, coche verte ; si vous ne croyez pas qu'on doive l'accepter, croix rouge. C'est cela la question. Si vous êtes en train de répondre à des courriels, je vous prie de bien vouloir revenir dans la salle de Zoom pour répondre oui ou non. Croyez-vous qu'on devrait diriger le travail pour le

décloisonnement du travail de l'ICANN et ce, pour modifier le modèle multipartite ? Prenez une minute pour voter.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Jonathan, je vois une majorité de oui et quelques non. Donc il me semblerait que la majorité des participants sont d'accord. Pas besoin d'enregistrer ici la quantité exacte, c'est pour avoir une idée.

Question suivante.

JONATHAN ZUCK : D'accord, question suivante. Croyons-nous que la GNSO est l'organisation appropriée pour diriger les efforts sur la représentation et la diversité ? Oui si vous voulez que l'on accepte et non si vous croyez que cette sélection devrait être contestée.

Oui, Marita, allez-y.

MARITA MOLL : Je vais vous demander de vous rendre sur la bonne diapositive.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Diapositive numéro sept.

MARITA MOLL : Merci. Donc c'est une question de consensus et représentation et inclusion. Donc ce sont en fait deux points différents qui sont compris dans un même [paquet] qui leur a été proposé.

JONATHAN ZUCK : Merci Marita, et cela correspond au fait qu'ils sont en train de travailler sur le PDP 3.0 déjà. Donc si vous croyez que c'est le bon organe pour s'en occuper, répondez oui, autrement vous répondez non. Faites-le tout de suite s'il vous plaît.

Pour ce vote, on a plus de non qu'avant mais la plupart des participants semblent être d'accord avec la GNSO comme directeur de ce travail.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui Jonathan, c'est correct. On dirait qu'il y a plus de oui que de non mais c'est assez équitable entre les deux.

MARITA MOLL : Oui. Je pense que c'est lié à la représentation et l'inclusion, qui sont des sujets que nous ne voudrions pas adopter nous-mêmes mais sachant que peut-être nous considérons la représentation et l'inclusion comme étant une partie de notre rôle de sensibilisation. Peut-être qu'on pourra reprendre la question la prochaine fois ; c'est de cela que je voulais répondre.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Christopher, il ne nous reste que quelques minutes et vous levez la main. Allez-y.

CHRISTOPHER WILKINSON : J'ai une explication du vote ici comme on dit. Les silos ne sont plus un problème académique ou intellectuel et ce n'est pas tellement une

question de modèle multipartite. Au contraire. À l'ICANN, les silos pénètrent à une profondeur telle qu'on pourrait peut-être le considérer comme la concurrence loyale et les pratiques de concurrence habituelles et acceptables de certains pays.

L'entité responsable de s'occuper de ce problème de cloisonnement de silos est le Conseil d'Administration de l'ICANN. Il ne devrait pas déléguer cela à l'ALAC ou à personne d'autre, et surtout pas à la GNSO parce que cela représente un conflit d'intérêt énorme. C'est pour cela que j'ai voté non deux fois, mais surtout sur le deuxième vote. J'accepte comme l'ont dit Olivier et Sébastien qu'on voulait savoir quel était l'avis des gens en général, que ce n'est pas une décision de l'ALAC. Mais je voulais que ce soit tout à fait clair que je suis convaincu par rapport à ce que je dis. C'est une opinion formée. Et je ne pense pas que l'ALAC et l'At-Large, avec les ressources disponibles, doivent être chargées, comme je l'ai dit avant, de devoir [inaudible] avec ce problème qui ne peut pas être résolu de leur côté. Donc cela appartient au processus de prise de décision de l'ICANN et non pas à nous.

MARITA MOLL :

Merci Christopher.

Les débats ont été clos. Olivier, je vous recède la parole. Merci à tous, très bonne discussion.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci Marita et merci pour cette présentation. C'était très bien d'avoir des questions et des réponses ici.

On a un retard considérable. Jonathan et moi avons discuté avec Justine. Est-ce que, Justine, vous confirmez que vous pourrez aborder ce sujet sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD la semaine prochaine ? C'est ce qu'il me semble avoir compris, mais je voudrais vérifier que c'était bien le cas.

JUSTINE CHEW : Non, aucun problème. On devrait s'occuper de ce qu'il faut que l'on décide tout de suite à cet appel. On pourra remettre cela à la prochaine fois.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, d'accord. Merci Justine.

Est-ce que vous avez des commentaires urgents à faire qu'il faut absolument qu'on aborde cette semaine que l'on ne puisse pas remettre à plus tard ?

JUSTINE CHEW : Oui. Merci Olivier. J'avais deux points à présenter.

D'abord, on a une mise à jour divisée par rapport au cadre que j'ai présenté la semaine dernière. Vous avez le lien pour y accéder ici.

Et je voudrais également attirer votre attention sur la liste des sujets qui apparaît sur la page wiki de l'ordre du jour. Cette liste est la liste qui sera diffusée par le groupe SubPro. Et la configuration préliminaire pour savoir si les sujets sont prioritaires ou pas pour l'At-Large apparaît ici. Donc en fonction du niveau de priorité que nous avons accordé à

chaque sujet, l'At-Large pourra travailler sur la liste. Il y a des sujets qui sont prioritaires mais il y en a d'autres qui pourraient être des priorités ou pas en fonction de ce qui est décidé, les délibérations qui ont lieu au sein de notre groupe

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Justine. Merci d'être restée réveillée également pour notre appel.

Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Olivier.

J'ai remarqué que nous allons remettre la discussion sur le SubPro qui est une question de politique du DNS parce qu'au début de l'appel nous avons consacré la moitié de notre temps à discuter d'un problème qui ne correspond pas à une politique de DNS. On avait déjà accordé auparavant que ce CPWG n'est censé aborder que les problèmes de politique du DNS. Je ne sais pas pourquoi on ne s'est pas bornés à ce type de question.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Tijani. L'appel porte sur la politique en général, non pas simplement sur les politiques relatives au DNS. La discussion que nous avons eue par rapport au modèle multipartite était censée être considérée une question de politique et discuter du travail du sous-comité des finances et du budget a pris parce que cela appartenait à

cette catégorie de sujets. Mais merci pour ce commentaire de toute façon, j'en prends note.

Je ne vois plus d'autre main levée, ce qui nous permet de passer au point sur la mise à jour des consultations publiques. Jonathan, c'est à vous de le présenter et merci Justine.

EVIN ERDOĞDU :

Merci Olivier. C'est moi qui présenterai ce point-là.

Pour ce qui est des activités récentes de politique qui ont été ratifiées par l'ALAC, on en a discuté la semaine dernière avec León Sanchez lors de l'appel du CPWG qui s'occupera de l'utilisation malveillante du DNS et qui viendra nous présenter à nouveau le traitement que fait le Conseil d'Administration de cet avis.

Premièrement, on a un commentaire public qui est ouvert à propositions qui est lié au contrat du .com et cela sera ouvert jusqu'en fin janvier.

Il y a d'autres déclarations en cours de rédaction. On a d'abord la vente de PIR par l'ISOC. C'est une question dont on discute beaucoup depuis quelques semaines au sein de l'At-Large et qui pourrait faire l'objet d'un avis au Conseil d'Administration. On en a beaucoup discuté sur la liste de diffusion et on a un Google Docs également qui contient les considérations de Roberto Gaetano ainsi que la considération que nous proposons de présenter avant le 31 janvier, date de clôture de cette consultation publique.

Par ailleurs, on a le rapport préliminaire de l'ATRT3. Il y a eu une équipe de rédaction qui a été formée avant que les rapporteurs officiels soient nommés. Et les membres d'At-Large de l'équipe ATRT3 ne sont pas tous présents à cet appel, mais le commentaire finit le 31 janvier également. On a des dates proposées pour les réunions publiques de l'ICANN pour la période 2021-2028 et les dates révisées pour 2022.

On a une déclaration préliminaire qui a déjà été publiée sur l'espace de travail par Judith Hellerstein. Cette consultation est ouverte jusqu'au 11 février.

Il y a également une autre proposition de déclaration à laquelle Judith contribue, qui est le rapport final proposé pour le groupe de travail des revenus des enchères des nouveaux gTLD.

Et puis, il y a un autre sujet qui a été présenté par Marita, à savoir le plan opérationnel et budget préliminaire pour la période 2021-2025 et le plan opérationnel et budget préliminaire pour l'exercice fiscal 2021. Il y a déjà un appel qui a eu lieu cette semaine et on prévoit un autre appel pour discuter de cette question. Si vous êtes intéressé par ce sujet, nous vous invitons à participer à cet appel.

Ceci étant, Jonathan ou Olivier, je vous recède la parole.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup. En fait, j'aimerais entendre de la part de ceux qui travaillent sur le rapport ATRT pour savoir s'il y a un consensus – c'est peut-être trop fort comme terme – mais en tout cas, quelle position on souhaiterait avoir là-dessus. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est prêt à intervenir ? Là, je vois une main levée.

JUDITH HELLERSTEIN : Oui mais ce n'est pas sur l'ATRT. En fait, les gens voulaient parler des commentaires publics et des dates proposées. Je voulais parler des dates pour les réunions ICANN.

JONATHAN ZUCK : Sébastien, vous avez levé la main ? Allez-y, vous avez la parole. J'espère qu'on va pouvoir vous entendre Sébastien. Allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : On pourra m'entendre quand j'aurai habilité mon téléphone. Il n'y a pas de souci.

D'abord, j'ai une position de principe. Je pense qu'il faut que les membres d'At-Large qui participent dans chacun de ces groupes ne soient pas en charge de la rédaction de la position d'At-Large, qu'ils soient là en soutien, en aide en apportant de l'information mais qu'ils ne soient pas en charge de rédiger. Je pense que c'est important qu'il y ait quelqu'un qui ait une vue neuve sur le sujet.

Maintenant sur la question qui est posée « Est-ce qu'on est tous d'accord ou pas tous d'accord ? », je ne suis pas sûr que cela puisse décréter comme cela. Je suis sûr qu'il y a des différences de points de vue. Mais ce sera bien plus facile et utile d'avoir un document écrit sur lequel éventuellement, si l'un des quatre membres de l'At-Large qui sont dans l'ATRT3 ont des désaccords, qu'ils puissent les exprimer. Mais je ne pense pas que ce soit le cœur du débat. Le cœur du débat, c'est qu'est-ce qu'on veut répondre aux deux questions qui sont posées par

l'ATRT3, en particulier je dirais celle sur les revues. On peut vous dire quelle est la position de chacun d'entre nous mais ce serait aussi intéressant, après avoir eu différentes présentations, que les uns et les autres s'expriment sur le sujet.

Voilà, merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Sébastien. En fait, j'espère qu'un sous-comité At-Large pourrait se réunir sur le point de vue At-Large. Mais en l'état actuel des choses, par rapport aux révisions, je crois qu'il faut poursuivre la discussion et il ne faut pas simplement se concentrer sur les projets. Il faut avoir une discussion. Donc si vous voulez chacun donner votre point de vue, d'accord, mais il faut absolument que cette discussion avance.

Cheryl ?

CHERYL LANGDON-ORR :

Merci.

Effectivement, c'est un point important. En fait, je n'aurais pas de problème au fait de nommer une personne. Et si les membres de l'At-Large sont prêts à reconnaître qu'ils ont une participation très active dans le processus de l'ATRT3, alors par rapport aux deux questions sur lesquelles on est amenés à émettre un commentaire, sur le fait de fixer des priorités qui se fondent sur une approche de la communauté sur tout ce qui a à voir avec le fait d'établir des priorités, ce serait bon de désigner une personne. Et si vous soutenez, comme moi par exemple je soutiens cela, voilà ce qu'on peut faire.

JONATHAN ZUCK : Merci, Cheryl, d'avoir retenu l'option 2 avec une personne qui serait désignée. Est-ce qu'on peut revenir et indiquer à l'écran quelles sont les deux options pour qu'on puisse poursuivre cette discussion ici ?

CHERYL LANGDON-ORR : Puis-je intervenir ?

Si vous vous souvenez, la diapositive qui montre la question du chevauchement entre la gestion des ressources, entre l'option 1, c'est le statu quo, on ne fait rien, et l'option 2 qui est une révision qui se superposerait et qui serait une vision plus générale, plus holistique de ce que fait l'ICANN, le fait que cette révision se superposerait une seule et unique fois devrait nous pousser à réfléchir.

JONATHAN ZUCK : Merci.

Il serait bon que d'autres membres de l'équipe ATRT interviennent pour nous dire quel est leur point de vue sur ces options. Je ne souhaiterais pas orienter trop cette discussion. Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci.

Si la question c'est de savoir si on soutient l'option 1 ou l'option 2, comme question de transparence, je pense être celui qui a le plus travaillé au démarrage pour que cette option 2 voit le jour et soit sous la

forme qu'elle est aujourd'hui. Donc si vous voulez avoir mon point de vue, oui, définitivement l'option 2 est bien meilleure.

Nous manquons à l'ICANN depuis... La dernière fois qu'on a eu une revue globale où on a pu mettre tous les morceaux ensemble, c'est en 2002. Donc il est largement temps qu'on le fasse et il est largement le temps qu'on le prévoit aussi.

Et si vous regardez l'option 2, elle a l'immense avantage de ne pas en faire trop à certains moments mais d'avoir quelque chose qui soit réparti tout le long du temps des sept années entre lesquelles on pourrait revenir sur une revue holistique. Cela, c'est sur un des points d'une question qui nous est posée.

Vu l'heure qu'il est, je ne vais pas rentrer dans le détail de ma position sur chacune des autres, mais il y a matière à discussion. Là, clairement, il y a deux propositions qui sont faites sur [inaudible], donc c'est important de se positionner.

Encore une fois, l'option 2 me semble être la meilleure. Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci, très bien.

Est-ce que quelqu'un d'autre qui participe à l'équipe ATRT pense que l'option 2 n'est pas la meilleure ? Alan Greenberg, est-ce que vous venez de cliquer sur « Non » ?

ALAN GREENBERG :

Non, c'est très ancien.

JONATHAN ZUCK : Bien. Est-ce que quelqu'un pense que l'option 2, ce n'est pas la bonne manière de procéder pour les révisions ? Et par rapport au fait d'établir des priorités, l'ordre des priorités, est-ce qu'on a un consensus entre les membres de la révision ATRT sur cette question ? Daniel ou Sébastien, est-ce que vous voulez répondre ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Si vous voulez, je veux bien répondre.

JONATHAN ZUCK : Très bien Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Donc oui, nous sommes je crois totalement en phase aussi sur la priorisation. Comme vous remarquerez dans la proposition qui est faite, c'est de mettre un certain nombre de critères et de propositions de comment est-ce qu'elle doit être faite. On ne vient pas avec une solution « Voilà la priorisation. » mais comment est-ce qu'on pourrait la mettre en œuvre avec – c'est important de noter – la participation de l'ensemble des composantes de l'ICANN, que ce soit le Board, le personnel et la communauté, dans une structure qui pourrait travailler régulièrement sur une mise en place de priorités qui prendra en compte l'ensemble des éléments.

Et si j'ai bien compris, lors de la présentation sur les finances qui nous a été faite hier, il y a dans une des annexes actuellement 204 propositions qui sont à prioriser quand on va y rajouter les différences qui vont sortir

des commentaires publics qui sont sur la table maintenant ou qui vont sortir dans les deux prochaines mois. Il y en aura encore beaucoup plus, donc c'est un travail très important à mener rapidement.

Une fois de plus, oui, je pense que nous sommes tous d'accord. Merci.

JONATHAN ZUCK : Bon, je suis très heureux de l'entendre. Et je pense que c'est la première fois qu'on est d'accord là-dessus et cela a été présenté de manière assez neutre.

CHERYL LANGDON-ORR : Soyez assurés que pour chaque nouveau point, on a passé des heures et des heures à en débattre au sein de l'ATRT et cela représente un volume de travail énorme pour chacun. Si cela peut vous rassurer, sachez que tous les points qui sont évoqués sont passés par des heures de débat entre nous.

JONATHAN ZUCK : Oui. En fait, je voulais voir s'il y avait une question pour voir si nous, à l'At-Large, nous étions tous d'accord entre ces choix. Et je sais que cela a été présenté de manière neutre, c'est une bonne chose, mais je sais que d'une manière générale, ce qu'on attend, c'est finalement qu'on nous oriente par rapport à l'option qui serait la meilleure. Donc je vous remercie de vos points de vue.

Est-ce qu'il y a d'autres domaines où il y a désaccord entre les membres, c'est-à-dire un domaine où on devrait avoir une discussion entre nous par rapport aux propositions qui ont été faites dans le cadre de la

révision ATRT ? Je sais que vous travaillez tous énormément, mais est-ce que vous aimeriez faire part ici d'une discussion que vous auriez eue qui pourrait nous aider à nous mettre d'accord entre nous ? Vous comprenez ce que je veux dire ?

Sébastien, vous voulez intervenir ? Je vois votre main.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, merci.

Il est clair qu'on a passé beaucoup d'heures et beaucoup de temps à travailler et oui, Jonathan, on pourrait se dire qu'on doit pouvoir trouver des endroits de désaccord.

Mais globalement, le rapport qui est rendu aujourd'hui est un rapport où nous, les quatre membres d'At-Large, avons beaucoup travaillé et je dirais même beaucoup plus travaillé que tous les autres. Donc nous nous sommes appropriés chacun des morceaux du dossier et nous avons travaillé aussi ensemble sur le document complet. Et aujourd'hui, si nous étions en désaccord, ça voudrait dire que ce qu'on met sur la table du groupe de travail serait vraiment où on aurait des désaccords dans le groupe de travail. Or, c'est difficile à dire comme ça, mais il n'y a pas beaucoup d'endroits aujourd'hui où il reste des désaccords. Mais si c'est cela que vous voulez, alors il faut un petit peu de temps de travail pour qu'on revienne ensemble sur chacun des points et qu'on dise : « Là, je ne suis pas tout à fait d'accord. »

Mais globalement, je pense que le document qui nous est présenté, encore une fois, option 1, option 2, si l'on choisit l'option 2, on est d'accord avec le document global je pense tous les quatre. Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci Sébastien. D'accord. Donc j'ai l'impression qu'on a un accord général entre les participants, entre les membres de l'équipe de révision, par rapport à cette question non-binaire et par rapport au choix à faire par rapport à la question qui était contenue. Donc j'ai l'impression que notre rédaction volontaire est en train de commencer à représenter cette position. Alors peut-être qu'on pourrait noter un point d'action pour commencer cette rédaction. Il y a accord en général sur le rapport et il y a accord par rapport à ce domaine où il y avait deux questions, deux options. Bien, merci. Merci à tous de votre participation.

Judith, merci de votre patience. Et je vais d'ailleurs vous inviter à l'appel ALAC parce que peut-être qu'on pourrait revenir sur cette conversation.

JUDITH HELLERSTEIN : Est-ce qu'on pourrait avoir cet appel ALAC plus tard ?

JONATHAN ZUCK : Oui. Courtney, est-ce que vous pourriez voir quand elle pourrait faire sa présentation pendant l'appel ALAC s'il vous plaît ? D'accord ? Bien. Alors, merci à tous.

Je vais maintenant redonner la parole à Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup.

Alors, je regarde l'ordre du jour ici, je vois qu'il y a deux choses de la part de Judith. La deuxième, c'est le rapport final sur le groupe de travail intercommunautaire sur les produits des ventes aux enchères des nouveaux gTLD. Est-ce que Judith veut l'aborder maintenant ou lors du prochain appel ?

JUDITH HELLERSTEIN : En fait, on n'est pas à même d'en parler aujourd'hui. J'attends encore que certains des membres du groupe de travail sur les produits des ventes aux enchères puissent voir avec moi, Maureen, Vanda, Alan et Sébastien – donc ceux de l'équipe ATRT – pour qu'on ait des discussions. Et une fois qu'on aura eu ces discussions, on pourra les évoquer ici dans un groupe un peu plus large. Vous comprenez ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, pas de problème, je comprends tout à fait. Je voulais m'assurer qu'on ne laissait rien passer.

JUDITH HELLERSTEIN : Oui, j'ai déjà partagé quelque chose avec les membres du groupe.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Et enfin, par rapport aux PIR, registres d'intérêt public, il y a un Google Docs d'un document à envoyer d'ici le 21 janvier. Donc remplissez-le pour voir dans un prochain appel comment on pourra rentrer dans le détail de cette question.

Je ne vois pas de main levée. Tous les points de l'ordre du jour ont été traités, il ne nous reste plus que divers.

JONATHAN ZUCK : Je voulais dire que [inaudible] a écrit un article. Je sais que Judith l'a partagé mais j'invite tout le monde à le lire, c'est très intéressant.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Jonathan. Est-ce que vous pourriez indiquer un lien sur le chat pour les gens qui ne savent pas où trouver cet article ?

Je ne vois pas de main levée.

Petit rappel, on aura un rapport mensuel au CPWG avec les présentateurs, les personnes qui rédigent. Comme vous le savez, on a eu l'interprétation en français pour l'appel d'aujourd'hui. Et je vous rappelle aussi que nous avons le sous-titrage pour l'appel d'aujourd'hui. On a tous reçu un courriel pour l'appel d'aujourd'hui. Répondez-y s'il vous plaît pour nous dire si cela vous a aidé ou pas d'avoir ces sous-titrages. Si cela vous a semblé utile, dites-le et sinon, dites-le aussi ; c'est très utile pour nous de savoir si le sous-titrage fonctionne ou pas. Bien.

Il nous reste à voir quand on va avoir lieu le prochain appel. Claudia, c'est à vous.

CLAUDIA RUIZ : Le prochain appel sera mercredi prochain à 13:00 UTC.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien. Merci. On a [inaudible] à 13:00 mercredi prochain, le 22.

Je regarde dans le chat, on n'a plus d'autres commentaires. Rien à ajouter.

Merci tout le monde, très particulièrement aux interprètes qui sont restés avec nous bien qu'on ait pris une quinzaine de minutes de retard. Nous avons des interprètes en espagnol et en français comme vous le savez. On a des interprètes en anglais également lorsque l'on parle dans les autres langues. Merci à tous, merci à ceux qui ont participé.

Pour ceux qui n'ont pas suivi la participation, il semblerait qu'on ait eu 64 personnes connectées à notre appel aujourd'hui. On ne voit que 52 ici dans les registres, mais merci d'avoir participé. À la prochaine. On communique par la liste de diffusion. Ayez une bonne soirée, une bonne nuit ou une bonne journée. Au revoir !

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci pour l'interprétation mesdames. Bonne fin de journée.

INTERPRÈTE : Merci Sébastien.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]